PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
CONSEIL NATIONAL POUR
LA DEMOCRATIE ET LE DEVELOPPEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/ N° 015 /PRG/CNDD/SGPRG/2009

Portant nomination de certains Officiers aux grades supérieurs à titre exceptionnel.

Le Président de la République
Président du Conseil National pour la Démocratie et le Développement

✓ Vu le Communiqué n°001/CNDD/2008 du 23 Décembre 2008, portant prise effective du pouvoir par le Conseil National pour la Démocratie et le Développement, suspension de la Constitution et dissolution du Gouvernement ;

Décrète

Article 1er/ Les Officiers dont les Prénoms et Noms suivent sont promus aux grades supérieurs à titre exceptionnel pour compter du 1er Janvier 2009.

A. Pour **le Grade Colonel :**

1.	Lieutenant-Colonel Mamadou Korka DIALLO	EMAT
2.	Lieutenant-colonel Maturin BANGOURA	EMGN
3.	Lieutenant-Colonel Abdoulaye Chérif DIABY	DGSSA
4.	Lieutenant-Colonel Fodéba TOURE	EMAT
5.	Lieutenant-Colonel Siba LOHOLAMOU	EMGN
6.	Lieutenant-Colonel Amadou Tidiane DIALLO	EMAT
7.	Lieutenant-Colonel Aboubacar Sidiki CAMARA	EMGN
8.	Lieutenant-Colonel Ansoumane KABA	EMAT
9.	Lieutenant-Colonel Oumar SANOH	EMAT
10.	Leiutenant-colonel Boréma CONDE	EMAT

B. **Pour le Grade Lieutenant-Colonel**

1.	Commandant Mamady MARA	EMAA
2.	Commandant Mohamed CAMARA	EMAM
3.	Commandant Moriba Abel HABA	EMAT

C. Pour le Grade Commandant :

1. Capitaine Aïdor BAH	EMAT
2. Capitaine Kèlèti FARO	EMAT
3. Capitaine Alpha Ousmane DIALLO	EMAT
4. Capitaine David HABA	EMAT
5. Capitaine Nouhou THIAM	EMAT
6. Capitaine Boundouka CONDE	EMAT
7. Capitaine Mamoudou TOURE	EMAT
8. Capitaine Amadou Oury DIALLO	EMAT
9. Capitaine Aboubacar DOUMBOUYA	EMAT

D. Pour le Grade Capitaine :

1. Lieutenant Moussa Tièboro CAMARA	EMGN
2. Lieutenant Mandjou DIOUBATE	EMAT
3. Lieutenant Pévé GUILAVOGUI	EMAT
4. Lieutenant Théodore KOUROUMA	EMGN
5. Lieutenant Mamadou SANDE	EMAT

E. Pour le Grade Lieutenant :

1. Sous-Lieutenant Claude PIVI	EMAT
2. Sous-Lieutenant Sâa Alphonse TOURE	EMAT
3. Sous-Lieutenant Khalil SIDIBE	EMGN

F. Pour le Grade Sous-Lieutenant :

1. Sergent-Chef Aboubacr DIAKITE	EMAT

Article 2/ Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, abroge toutes dispositions antérieures et sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 18 Janvier 2009

Capitaine Moussa Dadis CAMARA

Président de la République, Chef de l'Etat
Président du Conseil National pour la
Démocratie et le Développement, Commandant
en Chef des Forces Armées.